



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS DE PROMULGATION ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 488-2026 CONCERNANT LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE N° 264-2008

Le 14 SEPTEMBRE 2026, le conseil a adopté le règlement N° 488-2026 concernant les unités d'habitation accessoires modifiant le règlement sur le zonage numéro 264-2008.

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement sur le zonage numéro 264-2008 de la Municipalité de Bolton-Ouest afin d'assurer sa concordance avec le nouvel article 101.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), introduit le 25 mars 2025. Il ajoute un article interdisant l'ajout ou la construction de tout bâtiment comportant un logement sur une superficie de lot bénéficiant d'un droit acquis à l'utilisation résidentielle en zone agricole, sauf dans les cas et conditions prévus par règlement en vertu de l'article 80 de la LPTAA ou avec l'autorisation de la CPTAQ.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 16^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

16 SEP. 2026
Nicolas Turgeon
Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil CE SEIZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEIZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon
Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier